

COMPTE DE RESULTAT 2022 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes		Au 31/12/22	Au 31/12/21
Ventes de marchandises Production vendue : - Ventes - Travaux - Prestations de services	France		
	Exportation		
	12 697 040,88	4 786 879,31	17 483 920,19
		50 126 567,75	6 653 435,65
		50 126 567,75	71 280 394,58
Sous-total - Chiffre d'affaires net	12 697 040,88	54 913 447,06	67 610 487,94
Production stockée :			
- En-cours de production de biens		1 142,66	-2 358,30
- En-cours de production de services			
- Produits			
Production immobilisée		0,00	0,00
Subventions d'exploitation		0,00	16 333,34
Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations			
Reprises sur autres provisions		10 644 756,65	2 685 221,90
Transferts de charges			
Autres produits		2 340 795,83	1 262 619,89
Sous-total		12 986 695,14	3 961 816,83
Total des produits d'exploitation (I)		80 597 183,08	81 895 647,06
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice :			
- Achats de marchandises			
- Variation de stock			
Consommations de l'exercice en provenance des tiers :			
- Achats stockés de matières premières			
- Achats stockés d'autres approvisionnements			
- Variation de stock			
- Achats de sous-traitance		45 467 866,52	53 396 437,07
- Achats non stockés de matières et fournitures		2 159 735,39	3 025 767,93
- Services extérieurs : - Personnel extérieur		9 760 764,49	8 445 935,02
- Autres		10 495 070,10	9 842 703,60
Impôts, taxes et versements assimilés :			
- Sur rémunérations		90 827,77	103 565,37
- Autres		205 076,00	184 900,59
Charges de personnel :			
- Salaires et traitements		1 891 399,02	2 441 735,10
- Charges sociales		839 911,63	1 079 673,44
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		61 564,29	53 667,34
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		3 508 879,19	130 933,93
Autres charges		5 486 057,83	3 406 448,29
Total des charges d'exploitation (II)		79 967 152,23	82 111 767,68
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		630 030,85	-216 120,62

COMPTE DE RESULTAT 2022 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes	Au 31/12/22	Au 31/12/21
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	42 964,98	184 943,40
Reprises sur provisions	444 783,87	164 007,38
Transferts de charges		
Différences positives de change	365 004,10	326 028,60
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total des produits financiers (V)	852 752,95	674 979,38
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	91 489,54	36 518,61
Intérêts et charges assimilés	1 105 287,24	1 355 337,96
Différences négatives de change	228 014,66	25 205,40
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total des charges financières (VI)	1 424 791,44	1 417 061,97
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-572 038,49	-742 082,59
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	57 992,36	-958 203,21
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	126 138,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		
- Autres		
Plus-values sur cessions d'apports		
Reprises sur provisions	113 984,02	236 282,60
Transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	240 122,02	236 282,60
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	115 915,02	236 282,60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
- Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés		
- Autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions :		
- Dotations aux provisions réglementées		
- Dotations aux amortissements	126 138,00	0,00
- Dotations aux autres provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	242 053,02	236 282,60
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 931,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	81 690 058,05	82 806 909,04
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	81 633 996,69	83 765 112,25
5. BENEFICE OU PERTE	56 061,36	-958 203,21

BILAN ACTIF 2022 - TRS AMDC2 - en €

Postes	Au 31/12/22			Au 31/12/21
	Brut	Amortis. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits similaires	1 781 945,81	1 781 945,81	0,00	0,00
A Fonds commercial				
C Autres immobilisations incorporelles				
T Immobilisations incorporelles en-cours				
I Avances et acomptes sur immo incorporelles				
F				
Terrains				
Constructions	859 420,67	859 420,67	0,00	0,00
I Installations techniques, mat. & outillage industriels	2 051 920,01	1 996 323,78	55 596,23	0,00
M Autres immobilisations corporelles	539 234,39	319 606,12	219 628,27	242 410,10
M Immobilisations corporelles en cours	48 251,24	0,00	48 251,24	0,00
O Avances et acomptes				
B				
I Participations				
L Créances rattachées à des participations				
I Autres titres immobilisés				
S Prêts				
E Autres immobilisations financières				
Total I	5 280 772,12	4 957 296,38	323 475,74	242 410,10
Matières premières & autres approvisionnements				
A En-cours de production de biens	404,94	0,00	404,94	-737,72
C En-cours de production de services				
T Produits intermédiaires et finis				
I Marchandises				
F				
Sous-total	404,94	0,00	404,94	-737,72
C Avances et acomptes versés sur commandes	3 296 350,31	0,00	3 296 350,31	0,00
I				
R Créances clients et comptes rattachés	45 962 511,68	0,00	45 962 511,68	81 095 781,16
C Autres créances	11 603 365,50	0,00	11 603 365,50	14 044 132,76
U Capital souscrit et appelé, non versé				
L				
A Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
N Disponibilités	20 436 040,25	0,00	20 436 040,25	36 944 709,57
T				
Charges constatées d'avance	3 220 747,96	0,00	3 220 747,96	2 516 883,23
Total II	84 519 420,64	0,00	84 519 420,64	134 600 769,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	84 292,62	0,00	84 292,62	31 580,62
Total général (0 à V)	89 884 485,38	4 957 296,38	84 927 189,00	134 874 759,72

BILAN PASSIF 2022 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes		Au 31/12/22	Au 31/12/21
C	Capital social (Dont versé : 123 840 €)	123 840,00	123 840,00
A	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
P	Ecarts de réévaluation		
.	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
P	Réserves réglementées		0,00
R	Autres réserves		
O	Report à nouveau	-30 880 037,35	-29 921 834,14
P	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	56 061,36	-958 203,21
R	Subventions d'investissements		
E	Provisions réglementées		
S			
	Total I	-30 700 135,99	-30 756 197,35
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II	0,00	0,00
	Provisions pour risques	3 516 512,17	10 555 778,64
	Provisions pour charges	744 011,32	1 181 762,66
	Total III	4 260 523,49	11 737 541,30
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 304 204,63	60 000 000,00
	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
D			
E			
T	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	367 631,96	367 631,96
T			
E	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 597 388,78	80 594 491,03
S	Dettes fiscales et sociales	1 219 412,53	4 995 924,32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
	Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
	Autres dettes	48 336,67	57 841,98
	Produits constatés d'avance	10 697 063,92	7 858 851,07
	Total IV	111 234 038,49	153 874 740,36
	Ecarts de conversion passif	132 763,01	18 675,41
	Total V	132 763,01	18 675,41
	Total général (I à V)	84 927 189,00	134 874 759,72



**Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense
Command and Control S.A.S.**

TRS AMDC2

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Thales-Raytheon Systems Air and Missile Defense Command and Control S.A.S. TRS AMDC2

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société TRS AMDC2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRS AMDC2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Contexte et hypothèses des contrats relatifs au programme ACCS LOC 1 » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incertitudes liées à la fin des contrats ACCS LOC 1.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Gauthier



**THALES RAYTHEON SYSTEMS AIR and
MISSILE DEFENSE COMMAND AND CONTROL
(TRS AMDC2)**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	7

BILAN ACTIF 2022 - TRS AMDC2 - en €

Postes	Au 31/12/22			Au 31/12/21
	Brut	Amortis. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits similaires	1 781 945,81	1 781 945,81	0,00	0,00
A Fonds commercial				
C Autres immobilisations incorporelles				
T Immobilisations incorporelles en-cours				
I Avances et acomptes sur immo incorporelles				
F Terrains				
Constructions	859 420,67	859 420,67	0,00	0,00
I Installations techniques, mat. & outillage industriels	2 051 920,01	1 996 323,78	55 596,23	0,00
M Autres immobilisations corporelles	539 234,39	319 606,12	219 628,27	242 410,10
M Immobilisations corporelles en cours	48 251,24	0,00	48 251,24	0,00
O Avances et acomptes				
B Participations				
I Créances rattachées à des participations				
L Autres titres immobilisés				
S Prêts				
E Autres immobilisations financières				
Total I	5 280 772,12	4 957 296,38	323 475,74	242 410,10
Matières premières & autres approvisionnements				
A En-cours de production de biens	404,94	0,00	404,94	-737,72
C En-cours de production de services				
T Produits intermédiaires et finis				
I Marchandises				
F				
Sous-total	404,94	0,00	404,94	-737,72
C Avances et acomptes versés sur commandes	3 296 350,31	0,00	3 296 350,31	0,00
I Créances clients et comptes rattachés	45 962 511,68	0,00	45 962 511,68	81 095 781,16
C Autres créances	11 603 365,50	0,00	11 603 365,50	14 044 132,76
U Capital souscrit et appelé, non versé				
L Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
N Disponibilités	20 436 040,25	0,00	20 436 040,25	36 944 709,57
T Charges constatées d'avance	3 220 747,96	0,00	3 220 747,96	2 516 883,23
Total II	84 519 420,64	0,00	84 519 420,64	134 600 769,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	84 292,62	0,00	84 292,62	31 580,62
Total général (0 à V)	89 884 485,38	4 957 296,38	84 927 189,00	134 874 759,72

BILAN PASSIF 2022 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes		Au 31/12/22	Au 31/12/21
C	Capital social (Dont versé : 123 840 €)	123 840,00	123 840,00
A	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
P	Ecart de réévaluation		
.	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
P	Réserves réglementées		0,00
R	Autres réserves		
O	Report à nouveau	-30 880 037,35	-29 921 834,14
P	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	56 061,36	-958 203,21
R	Subventions d'investissements		
E	Provisions réglementées		
S			
	Total I	-30 700 135,99	-30 756 197,35
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II	0,00	0,00
	Provisions pour risques	3 516 512,17	10 555 778,64
	Provisions pour charges	744 011,32	1 181 762,66
	Total III	4 260 523,49	11 737 541,30
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 304 204,63	60 000 000,00
D	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
E			
T	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	367 631,96	367 631,96
T			
E	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 597 388,78	80 594 491,03
S	Dettes fiscales et sociales	1 219 412,53	4 995 924,32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
	Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices)		
	Autres dettes	48 336,67	57 841,98
	Produits constatés d'avance	10 697 063,92	7 858 851,07
	Total IV	111 234 038,49	153 874 740,36
	Ecart de conversion passif	132 763,01	18 675,41
	Total V	132 763,01	18 675,41
	Total général (I à V)	84 927 189,00	134 874 759,72

COMPTE DE RESULTAT 2022 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes		Au 31/12/22	Au 31/12/21
Ventes de marchandises Production vendue : - Ventes - Travaux - Prestations de services	France		
		Exportation	
	12 697 040,88	4 786 879,31	17 483 920,19
		50 126 567,75	6 653 435,65
		50 126 567,75	71 280 394,58
Sous-total - Chiffre d'affaires net	12 697 040,88	54 913 447,06	67 610 487,94
			77 933 830,23
Production stockée :			
- En-cours de production de biens		1 142,66	-2 358,30
- En-cours de production de services			
- Produits			
Production immobilisée		0,00	0,00
Subventions d'exploitation		0,00	16 333,34
Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations			
Reprises sur autres provisions		10 644 756,65	2 685 221,90
Transferts de charges			
Autres produits		2 340 795,83	1 262 619,89
Sous-total		12 986 695,14	3 961 816,83
Total des produits d'exploitation (I)		80 597 183,08	81 895 647,06
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice :			
- Achats de marchandises			
- Variation de stock			
Consommations de l'exercice en provenance des tiers :			
- Achats stockés de matières premières			
- Achats stockés d'autres approvisionnements			
- Variation de stock			
- Achats de sous-traitance		45 467 866,52	53 396 437,07
- Achats non stockés de matières et fournitures		2 159 735,39	3 025 767,93
- Services extérieurs : - Personnel extérieur		9 760 764,49	8 445 935,02
- Autres		10 495 070,10	9 842 703,60
Impôts, taxes et versements assimilés :			
- Sur rémunérations		90 827,77	103 565,37
- Autres		205 076,00	184 900,59
Charges de personnel :			
- Salaires et traitements		1 891 399,02	2 441 735,10
- Charges sociales		839 911,63	1 079 673,44
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		61 564,29	53 667,34
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		3 508 879,19	130 933,93
Autres charges		5 486 057,83	3 406 448,29
Total des charges d'exploitation (II)		79 967 152,23	82 111 767,68
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		630 030,85	-216 120,62

COMPTE DE RESULTAT 2022 - TRS AMDC2 SAS - en €

Postes	Au 31/12/22	Au 31/12/21
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions Transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	42 964,98 444 783,87 365 004,10 0,00	184 943,40 164 007,38 326 028,60 0,00
Total des produits financiers (V)	852 752,95	674 979,38
Dotations financières aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	91 489,54 1 105 287,24 228 014,66 0,00	36 518,61 1 355 337,96 25 205,40 0,00
Total des charges financières (VI)	1 424 791,44	1 417 061,97
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-572 038,49	-742 082,59
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	57 992,36	-958 203,21
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital : - Produits des cessions d'éléments d'actif - Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice - Autres Plus-values sur cessions d'apports Reprises sur provisions Transferts de charges	126 138,00 113 984,02	0,00 236 282,60
Total des produits exceptionnels (VII)	240 122,02	236 282,60
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital : - Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés - Autres	115 915,02	236 282,60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions : - Dotations aux provisions réglementées - Dotations aux amortissements - Dotations aux autres provisions	126 138,00	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	242 053,02	236 282,60
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 931,00	0,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	81 690 058,05	82 806 909,04
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	81 633 996,69	83 765 112,25
5. BENEFICE OU PERTE	56 061,36	-958 203,21

- 729 K€ d'intérêts de la dette LOC1 sont comptabilisés dans le résultat net 2022 de TRS AMDC2 (factures comptabilisées mais non payées)
- Des discussions sont actuellement en cours entre les actionnaires sur ces intérêts
- Tout impact positif résultant d'un accord sera reflété dans les comptes 2023

ANNEXE CONCERNANT L'EXERCICE 2022

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative. Les notes sont regroupées sous les titres suivants :

SOMMAIRE

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE	8
NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022	12
NOTE 3 : CONTEXTE ET HYPOTHESE DES CONTRATS RELATIFS AU PROGRAMME ACCS LOC1	13
NOTE 4 : ACTIF IMMOBILISE	15
NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT	16
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES	16
NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	17
NOTE 8 : DETTES	19
NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION	20
NOTE 11 : PARTIES LIEES	20
NOTE 12 : ENGAGEMENT HORS BILAN	21
NOTE 13 : INCIDENCES FISCALES	22
NOTE 14 : INFORMATIONS SECTORIELLES	23
NOTE 15 : EFFECTIFS	23
NOTE 16 : CONSOLIDATION	23
NOTE 17 : INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS	24
NOTE 18 : INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
NOTE 19 : EVENEMENTS SUBSEQUENTS	24

Sauf indication particulière, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

NOTE 1 : Principes comptables mis en œuvre

Les comptes sociaux annuels de TRS AMDC2 sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2016-07 et qui modifie le règlement ANC n°2014-03. Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2022 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2021 dans leurs méthodes d'établissement.

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros (K€) à l'exception des informations par action.

NOTE 1.1. Immobilisations incorporelles :

Les frais d'établissement sont amortis dans un délai maximum de 5 ans.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée d'utilisation du bien dans le temps pour répondre aux besoins de l'entreprise ou des clients (à usage interne ou commercial).

NOTE 1.2. Immobilisations corporelles :

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2004-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective. La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère immobilisable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations. Les plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés sont comprises dans le « Résultat exceptionnel ».

Les durées et modes habituels d'amortissement pratiqués sont résumés ci-dessous :

- | | |
|--|-------------------|
| - Constructions | 20 ans L |
| - Machines-outils, matériels, outillages industriels | 3 à 10 ans D |
| - Matériel de transport | 4 et 5 ans L et D |
| - Mobilier | 10 ans L |

- Matériel administratif 3 à 5 ans D
- Agencement des constructions, installations générales 5 et 10 ans L et D

NOTE 1.3. Immobilisations financières :

Les dépôts bancaires à terme qui ne peuvent être débloqués et qui ne peuvent être remboursés dans un bref délai sont considérés comme des créances et à ce titre classés en immobilisations financières.

NOTE 1.4. Stocks et en-cours :

Les stocks sont évalués à leur coût de revient. Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique de ce type d'industrie, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

NOTE 1.5. Créances à moyen et long terme :

Les créances à moyen et long terme non productives d'intérêts ou productives d'un intérêt à un taux préférentiel font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

NOTE 1.6. Valeurs mobilières de placement :

La trésorerie disponible en Euros est placée sous forme de parts de fonds commun de placement. Les cessions sont enregistrées selon la méthode FIFO dans le « Résultat financier ».

NOTE 1.7. Provisions pour risques et charges :

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats de longue durée**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible et pour la totalité de celle-ci.

- **Pénalités sur travaux facturés :**

Ces provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.

- **Retraite du personnel :**

La société provisionne les indemnités de fin de carrière. La méthode retenue prend en compte les droits acquis à la date d'évaluation et les évolutions futures des salaires.

- **Médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté :**

Les engagements de la société vis-à-vis de ses salariés sur des avantages à long terme tels que les médailles du travail et la semaine des 35 ans d'ancienneté sont provisionnés dans les comptes.

- **Autres risques :**

Voir Note 3.

NOTE 1.8. Contrats de longue durée :

Le chiffre d'affaires portant sur les contrats à long terme est dégagé au fur et à mesure de l'avancement des dépenses en application de la méthode à l'avancement.

Si des produits sont facturés sans que la totalité des travaux soit achevée, des produits constatés d'avance sont comptabilisés.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est hautement probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

NOTE 1.9. Comptabilisation des opérations en devises :

- **Dettes et créances en devises :**

Pour les contrats portant sur l'activité historique de la société, les dettes et créances en devises sont converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte d'ordre à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agisse d'une perte ou d'un profit potentiel.

Les écarts de change défavorables font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de leur constatation.

Les résultats dégagés sur les opérations de change ont été comptabilisés en résultat financier.

Pour les contrats OTAN concernant le programme TMD1, ces derniers prévoient des paiements en devises et des lots sous-traités dans ces mêmes devises. Ainsi, à terminaison, il n'existe pas de risque de change. En outre, les clauses contractuelles avec les fournisseurs prévoient une concomitance des échéances de décaissements avec celles des encaissements du client, permettant un raisonnement similaire à un positionnement net global en devises.

- **Comptes bancaires en devises :**

Les comptes bancaires en devises sont évalués au dernier cours de change au comptant. Les écarts de change sur les comptes bancaires sont constatés en résultat financier.

NOTE 1.10. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt comptabilisé en charge correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

NOTE 1.11. Principales sources d'estimation :

La préparation des comptes de la société conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité sont historiquement élevés. Certains faits et circonstances à venir pourraient en conséquence

conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses qui affecteraient la situation financière et le compte de résultat, en particulier sur les sujets suivants :

- **Contrats de construction**

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 3). Ces estimations sont réalisées par les personnes en charge sous le contrôle de la Direction Générale, selon les procédures en vigueur.

- **Retraites et autres avantages à long terme**

Les engagements de retraite sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites dans la note 7. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

- **Risques et litiges**

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 7.

NOTE 2 : Faits significatifs de l'exercice 2022

En 2022, les activités liées à la préparation de l'évaluation opérationnelle dans le cadre du contrat ISS ont continué avec la livraison de plusieurs versions logicielles validées lors d'essais sur les sites de Réplication et sur le site de Uedem en Allemagne, ce qui a conduit AIRCOM à déclarer le niveau initial opérationnel à Uedem en avril. De plus la version RC9 a été développée par TRS et livrée à la NCIA comme prévu mi-2022.

Pour le contrat Réplication, la Turquie et la Hongrie ont redémarré les activités de déploiement et les avenants correspondants ont été signés. La Pologne et le Portugal ne souhaitent pas reprendre les déploiements en Solaris et préfèrent attendre la version x86. Toutefois ils continuent le déploiement et l'opération du VCS. Un avenant a été signé pour le Portugal et un avenant sera signé en 2023 pour la Pologne. Les activités sur le site de Boleslav se sont terminées et la République Tchèque a décidé de ne pas démarrer les opérations avec la version Solaris (avenant attendu en 2023). Les activités opérationnelles ont donc continué sur les sites de Larissa en Grèce, de Veszprem en Hongrie et d'Eskisehir en Turquie. La mise en service du site de Larissa a été retardée par la performance insuffisante des radars locaux. Des travaux ont été effectués par la NCIA pour tenter d'y remédier et TRS a été contraint d'implémenter des modifications du système pour s'adapter à la situation locale et d'effectuer des séances d'essais supplémentaires.

La clôture des activités de développement du Core LOC1 s'est matérialisée en novembre par la signature de la FSWA avec un protocole associé.

Le contrat Addendum 3 est entré en 2022 dans sa phase finale Le jalon Factory Acceptance Test (FAT) a été approuvé en mars. Les tests d'acceptation sur site (NAMF Acceptance Test, NAT) se sont déroulés selon le planning contractuel en mai. Un plan d'action de clôture des faits techniques résiduels a été agréé avec le client. Le jalon principal Provisional Site Acceptance (PSA) n'a pas été approuvé comme prévu en août 2022 : les résultats

opérationnels étaient vérifiés à 80% au lieu des 100% demandés. Un plan d'action a été lancé et devant se terminer au cours de l'année 2023.

La première offre de déploiement du système x86 sur un site NCS (CAOC Torrejon en Espagne) a été remise à NCIA et sera négociée courant 2023, après la PSA du contrat Addendum3.

Enfin, le rapport de la commission Integrated Transition Team (ITT) a été remis en juin 2022. Il préconise le déploiement de l'ACCS sur les sites de l'OTAN dans la période 2023 – 2034.

NOTE 3 : Contexte et hypothèse des contrats relatifs au programme ACCS LOC1

Si des jalons significatifs ont été franchis en 2022, les incertitudes liées à la fin des contrats ACCS LOC1 demeurent importants. Dans ce cadre, la société dispose d'une enveloppe de provision pour risques programmes de 2,2 M€ afin de couvrir ces risques.

L'exécution du protocole transactionnel conclu avec le client français fin 2021 sur les conditions de clôture des contrats France 1999 et 2008 s'est poursuivie en 2022 (encaissement des créances). La provision résiduelle pour pénalité de retard de 5,5 M€ au 31 décembre 2021 a été intégralement reprise (consommée) sur l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, le scénario retenu par la société conduit à une perte à terminaison estimée à 362,5 m€ (au taux de change initial) et inclut 2,2 millions d'euros de provisions pour risques programmes.

Au cours de l'exercice 2022, une perte complémentaire de (1,7) M€ a été constatée sur le contrat ACCS LOC1, supportées à 67% par Thales et la partie restante par Raytheon.

Les accords entre les deux actionnaires de la Société prévoient une répartition spécifique des pertes sur les sites français du contrat ACCS LOC1 (site de validation de Lyon-Mont-Verdun et site de Replication de Cinq-Mars-La-Pile) à partir du 31 décembre 2017. Pour rappel, les pertes à terminaison du contrat ACCS LOC1 incluant les provisions pour risques et pénalités de retard prises en compte par la société au 31 décembre 2017 s'élevaient à (297) M€. Pour les pertes à terminaison supplémentaires et jusqu'à (50) M€ sur les sites français du contrat ACCS LOC1, deux tiers des pertes seront supportées par Thales tandis que les pertes restantes seront supportées par Raytheon. Si les pertes supplémentaires sont supérieures à 50 millions d'euros sur les sites français du contrat ACCS LOC1, Thales doit prendre en charge le montant des pertes excédant 50 M€.

Les pertes à terminaison pour le contrat ACCS LOC1, y compris les provisions pour risques prises en compte par la Société au 31 décembre 2022, s'élèvent à (347,3) M€ (hors pertes de réplication et profit IPR3A ne faisant pas partie du contrat français). Les scénarios avec des pertes à terminaison au-delà de (347,3) M€ sur la partie française du contrat ACCS LOC1 conduiraient à une perte supplémentaire de (0) M€ pour la Société compte tenu des modalités de partage des résultats sur la partie française du ACCS LOC1 telles que décrites ci-dessus.

La fourchette des risques est comprise entre 2,2 M€ et 12,1 M€ conduisant à une perte comprise entre 362,5 M€ et 372,5 M€ (au taux de change initial *).

*Taux de change initial LOC1 (« taux de change initial ») est défini comme suit :

INITIAL EXCHANGE RATE - LOC1	USD	GBP
CORE	0,93327	1,50195
CORE - HW upgrade & Ger. HW upgrade	0,74074	
REPLICATIONS	0,70530	1,43510

NOTE 4 : Actif immobilisé

NOTE 4.1. Etat de l'actif immobilisé :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des diverses rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Actif immobilisé	01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3 379		1 597		1 782
Concessions, brevets et droits similaires	3 379		1 597		1 782
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations corporelles	3 991	238	635	95	3 499
Constructions	916		56		859
Installations techniques, matériel & outillage industriel	2 509	61	518		2 052
Installations générales, agencements, aménagements divers	0				0
Matériel de bureau informatique, mobilier	567	34	61		539
Immobilisations corporelles en cours	0	48			48
Immobilisations financières	0				0
Total	7 370	238	2 232	95	5 281

NOTE 4.2. Etat des amortissements :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements des immobilisations, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Amortissement	01/01/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3 379		1 597		1 782
Concessions, brevets et droits similaires	3 379		1 597		1 782
Immobilisations corporelles	3 749	62	635		3 175
Constructions	916		56		859
Installations techniques, matériel & outillage industriel	2 509	5	518		1 996
Installations générales, agencements, aménagements divers	17	19			36
Matériel de bureau informatique, mobilier	308	37	61		284
Total	7 128	62	2 232	0	4 957

NOTE 4.3. Autres commentaires concernant l'actif immobilisé :

La société ne consent aucune avance ni aucun crédit à ses dirigeants sociaux.

NOTE 5 : Actif circulant

Les avances et acomptes versés sur commandes s'élèvent à 3 296 K€.

Les créances clients sont toutes à moins d'un an sauf les retenues de garanties sur le client France qui seront réglées à la fin de la période de garantie.

D'un montant de 45 962 Keuros, elles sont constituées :

- de factures à établir (avancement des contrats) pour 30 903 Keuros ;
- de factures établies pour 13 959 Keuros (dont 582 Keuros avec des entreprises liées) ;
- des retenues de garanties sur le client France pour 1 100 Keuros.

Les autres créances s'élèvent à 11 603 Keuros et sont principalement constituées :

- d'avances consenties au personnel pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de TVA française pour 11 414 Keuros ;
- de créances diverses pour 179 Keuros ;

Les disponibilités sont constituées d'Euros ainsi que de Dollars US et de Livres Sterling placés sur des comptes bancaires en devises rémunérés.

Les valeurs mobilières de placement concernent des fonds communs de placement.

NOTE 6 : Capitaux propres

Les variations ayant affecté les capitaux propres dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Capitaux propres	01/01/2022	Affectation du Résultat 2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Résultat 2022	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital social	124					124
Prime de fusion	-					-
Réserve légale	-					-
Réserve indisponible	-					-
Report à nouveau	-29 922	-958				-30 880
Résultat de l'exercice	-958	958			56	56
Total	-30 756	-	-	-	56	-30 700

Au 31 décembre 2022, le capital social est divisé en 7.740 actions d'une valeur nominale de 16 Euros. Il est détenu à 50 % par Thales LAS France, en France et à 50% par Raytheon United Kingdom Holdings, au Royaume Uni.

NOTE 7 : Provisions pour risque et charge

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Provisions	01/01/2022	Dotations	Reprise provisions utilisées	Reprise provision non utilisée	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour risque	10 556	3 532	10 572	0	3 517
Provisions pour pertes sur marchés à terme	5 045	3 448	5 061		3 432
Provisions pour pénalités de retard	5 479		5 479		0
Provisions pour perte de change	32	84	32		84
Provisions pour autres risques	0				0
Provisions pour charge	1 182	194	632	0	744
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	1 182	194	632		744
Total	11 738	3 727	11 204	0	4 261

(1) Provisions pour pensions et obligations similaires : Ce poste comprend :

- 677 Keuros au titre des indemnités de fin de carrière ;
- 51 Keuros au titre des médailles du travail ;
- 16 Keuros au titre de la semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel :**

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielle. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

Afin de donner une meilleure information sur ses engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, la Société a décidé d'appliquer la mise à jour du 5 novembre 2021 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables. Elle a changé de méthode au 1er janvier 2021 en répartissant les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation ;
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier ;
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

La répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies a les caractéristiques suivantes :

- les droits sont payables à la date de départ en retraite du salarié, sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date
- et
- le montant dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ en retraite
- et
- les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant le départ en retraite

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise mais sur les dernières années d'acquisition des droits en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

Provisions	2022			2021		
	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Provision au 1er janvier (I)	-1 087	-95	-1 182	-1 341	-127	- 1 428
Coût normal de la période (a)	-54	-6	-60	-71	-8	-79
Charge d'intérêt	-7	-1	-8	-5	0	-5
Rendement attendu des placements	-	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Gains – pertes actuarielles	387	26	413	119	8	127
Total résultat financier (b)	381	25	406	114	8	122
Charge totale de la période (II) = (a) + (b)	327	19	346	43	0	43
Prestations et contributions versées (III)	102	3	105	0	8	8
Autres (IV)	131	21	152	211	24	235
Provision au 31 décembre (I)+(II)+(III)+(IV) (1)	-528	-52	-580	-1 087	-95	-1 182

(1) Correspond aux engagements

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,71%	0,74%
Taux d'inflation	2,35%	1,50%
Taux moyen d'augmentation des salaires	3,94%	2,64%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	12,62	11,67

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

NOTE 8 : Dettes

Les avances et acomptes clients d'un montant de 368 Keuros sont imputables selon les termes de livraisons des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut être précisé compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les dates effectives de livraisons.

Les dettes fournisseurs d'un montant de 72 597 Keuros sont constituées :

- de charges à payer pour un montant de 25 518 Keuros (dont 24 538 Keuros avec des entreprises liées) constituées essentiellement de charges sur contrats, de charges de personnel et de charges de fonctionnement ;
- de factures reçues pour 47 079 Keuros (dont 47 040 Keuros avec des entreprises liées).

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit concernent une facilité de crédit de 23 000 Keuros et le solde créditeur d'un compte bancaire pour un montant de 3 304 KEUR.

NOTE 9 : Produits et charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 3 221 Keuros sont essentiellement constituées de charges de sous-traitance et de charges de maintenance.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 10 697 Keuros correspondent à une partie du chiffre d'affaires facturé.

NOTE 10 : Ecart de conversion

Les écarts de conversion actif d'un montant total de 84 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 52 Keuros.
- Les dettes fournisseurs pour 32 Keuros,

Les écarts de conversion passif d'un montant total de 133 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 110 Keuros.
- Les créances fournisseurs pour 23 Keuros.

NOTE 11 : Parties liées

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Une convention d'abandon de créance a été conclue en décembre 2022 entre les sociétés Thales LAS France SAS et TRS AMDC2.

En effet, afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC 1) et compte tenu du changement de périmètre du contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France, en tant que sous-traitant et actionnaire de TRS AMDC2, supporte une partie des conséquences financières liées à cette modification.

Cette décision se traduit dans les comptes de l'exercice 2022 de la société par un abandon de créance de 1 419 Keuros enregistré en "Autres produits d'exploitation".

NOTE 12 : Engagement hors bilan

Les engagements financiers à la clôture des exercices 2022 et 2021 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES		47 357	58 240
<u>Engagements irrévocables :</u>			
Loyers à verser (inclus engagements véhicules stés)	EUR	1 078	2 925
<u>Engagements financiers donnés :</u>			
Cautions bancaires (1)	EUR	41 814	50 532
	USD	4 381	4 689
	GBP	84	94
ENGAGEMENTS RECUS		47 279	57 093
<u>Engagements commerciaux reçus</u>	EUR	0	778
<u>Engagements financiers reçus</u>	EUR	41 814	50 532
	USD	4 381	4 689
	GBP	84	94
<u>Garantie sur facilité de crédit (2) (montant autorisé)</u>		1 000	1 000

(1) dont cautions de bonne exécution à hauteur de 46 017 Keuros ; de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, TRS AMDC2 s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

(2) La société bénéficie actuellement d'une ligne de crédit (23 M€). Cette dernière a été renouvelée le 30 décembre 2022 pour une durée d'un mois renouvelable.

Les deux maisons mères Thales et Raytheon garantissent chacune à hauteur de 50 % le montant de découvert bancaire accordée par une banque, ainsi que les garanties fournies par TRS AMDC2 à l'OTAN.

Par ailleurs, au titre du contrat NCIA, des contrats nationaux signés sur l'exercice 2000 et des 11 premiers sites de réplication attribués en 2009, la société s'est engagée vis-à-vis de l'OTAN à faire réaliser une partie des prestations par les sociétés de chacun des pays concernés. La valeur des prestations concernées correspond à 25% du coût global de l'activité.

NOTE 13 : Incidences fiscales

NOTE 13.1. Montants de l'impôt sur les sociétés et des crédits d'impôts imputés :

Ils sont les suivants à la clôture des exercices 2022 et 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés et crédits d'impôts imputés		
Impôt sur les sociétés au taux normal	-	-
Impôt sur les sociétés au taux réduit	-	-
Crédit impôt intéressement	-	-
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-
Crédit impôt recherche (1)	-	-
Autres créances		

(1) Ce montant est constaté en charge dans la rubrique « impôts sur les bénéfices »

NOTE 13.2. Différences temporaires :

Les différences temporaires constatées à la clôture des exercices 2022 et 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Différences temporaires		
Déficit reportable en avant	124 729	123 834
Provisions pour pertes sur marchés à terme	3 432	5 045
Provisions pour autres risques	0	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	677	1 087
Provision pour semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté	16	21
Contribution sociale de solidarité	108	99
Provision pour pertes de change	84	32
Ecart de conversion	48	-13
Divers	-729	-877
Total	128 366	129 228

NOTE 13.3. Situation fiscale :

La situation fiscale à la clôture des exercices 2022 et 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
SITUATION FISCALE		
Déficit reportable en avant	124 729	123 834
Créance de carry-back	-	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	-	-
Créance sur crédit d'impôt pour la compétitivité à l'emploi	-	11

NOTE 14 : Informations sectorielles

Le chiffre d'affaires par zone géographique se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES		
France	12 697	2 069
Communauté Européenne	54 913	75 865
Autres pays	-	-
Total	67 610	77 934

NOTE 15 : Effectifs

L'effectif actif propre de la société est ventilé dans le tableau ci-dessous :

EFFECTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	18	22
Employés et agents de maîtrise	2	3
Ouvriers	-	-
Total	20	25

L'effectif inscrit est de 20 salariés au 31 décembre 2022.

NOTE 16 : Consolidation

Compte tenu du mode de contrôle et de gouvernance de TRS AMDC2, les comptes sont consolidés par mise en équivalence au sein du groupe Thales en 2022 ; les états financiers consolidés sont établis par la société Thales SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 059 024, et située Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 COURBEVOIE.

Ils font l'objet d'une mise en équivalence également dans les comptes de Raytheon.

NOTE 17 : Information relative à la rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

NOTE 18 : Information relative à la rémunération des commissaires aux comptes

La rémunération des commissaires aux comptes au titre de leur mandat de certification des comptes de l'exercice clos 2022 s'élève à 78 688 euros.

NOTE 19 : Evènements subséquents

Les comptes de la société TRS AMDC2 tel qu'arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 reflètent les évènements intervenus sur les contrats ACCS LOC1 entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes de la société par le Président.

**THALES RAYTHEON SYSTEM AIR AND MISSILE DEFENSE COMMAND AND
CONTROL SAS –TRS AMDC2**

Société par Actions Simplifiée au capital de 123.840 €
Siège Social: 1/5, avenue Carnot - 91300 Massy
EVRY RCS 410 458 624

DECISIONS ECRITES DES ASSOCIES DU 22 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

Conformément aux Articles 18.2 et 19.2 des Statuts de TRS AMDC2 (la « Société »), les sociétés RAYTHEON MENA GROUP LIMITED et THALES LAS FRANCE SAS, associés de la Société ont été consultés, à l'initiative du Président de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce – Approbation des conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuvent les comptes de la Société pour cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés prennent acte qu'aucun montant de charges non déductibles relevant de l'article 39-4. du Code Général des Impôts n'a été déclaré.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos au 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de cinquante-six mille soixante et un euros et trente-six centimes (56.061,36 €).

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Report à nouveau débiteur antérieur..... (30.880.037,35) €
- Bénéfice de l'exercice 2022 56.061,36 €

- Report à nouveau débiteur, après affectation..... (30.823.975,99) €

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la convention visée à l'Article L.227-10 du Code de Commerce, listée ci-dessous, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions :

- Abandon de créance consenti par Thales Las France SAS en faveur de la Société en date du 30 décembre 2022 à hauteur d'un montant de 1.419.160 euros.

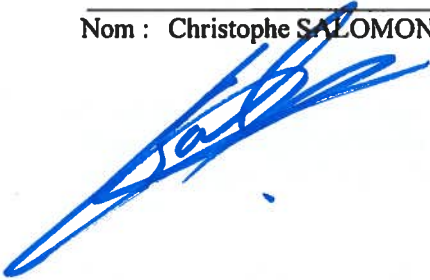
QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

THALES LAS FRANCE SAS

Nom : Christophe SALOMON



RAYTHEON MENA GROUP LIMITED

Nom : Joseph KELLEY



Résultat Financier :

- 729 K€ d'intérêts de la dette LOC1 sont comptabilisés dans le résultat net 2022 de TRS AMDC2 (factures comptabilisées mais non payées)
- Des discussions sont actuellement en cours entre les actionnaires sur ces intérêts
- Tout impact positif résultant d'un accord sera reflété dans les comptes 2023

ANNEXE CONCERNANT L'EXERCICE 2022

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative. Les notes sont regroupées sous les titres suivants :

SOMMAIRE

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE	8
NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022	12
NOTE 3 : CONTEXTE ET HYPOTHESE DES CONTRATS RELATIFS AU PROGRAMME ACCS LOC1	13
NOTE 4 : ACTIF IMMOBILISE	15
NOTE 5 : ACTIF CIRCULANT	16
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES	16
NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	17
NOTE 8 : DETTES	19
NOTE 9 : PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION	20
NOTE 11 : PARTIES LIEES	20
NOTE 12 : ENGAGEMENT HORS BILAN	21
NOTE 13 : INCIDENCES FISCALES	22
NOTE 14 : INFORMATIONS SECTORIELLES	23
NOTE 15 : EFFECTIFS	23
NOTE 16 : CONSOLIDATION	23
NOTE 17 : INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS	24
NOTE 18 : INFORMATION RELATIVE A LA REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
NOTE 19 : EVENEMENTS SUBSEQUENTS	24

Sauf indication particulière, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

NOTE 1 : Principes comptables mis en œuvre

Les comptes sociaux annuels de TRS AMDC2 sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2016-07 et qui modifie le règlement ANC n°2014-03. Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2022 sont comparables à ceux présentés au titre de l'exercice 2021 dans leurs méthodes d'établissement.

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros (K€) à l'exception des informations par action.

NOTE 1.1. Immobilisations incorporelles :

Les frais d'établissement sont amortis dans un délai maximum de 5 ans.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée d'utilisation du bien dans le temps pour répondre aux besoins de l'entreprise ou des clients (à usage interne ou commercial).

NOTE 1.2. Immobilisations corporelles :

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1er janvier 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2004-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). La société a globalement opté pour l'application de la méthode prospective. La société a appliqué le règlement ANC n°2015-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, portant sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs incorporels et corporels pour qualifier leur caractère immobilisable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations. Les plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés sont comprises dans le « Résultat exceptionnel ».

Les durées et modes habituels d'amortissement pratiqués sont résumés ci-dessous :

- | | |
|--|-------------------|
| - Constructions | 20 ans L |
| - Machines-outils, matériels, outillages industriels | 3 à 10 ans D |
| - Matériel de transport | 4 et 5 ans L et D |
| - Mobilier | 10 ans L |

- Matériel administratif 3 à 5 ans D
- Agencement des constructions, installations générales 5 et 10 ans L et D

NOTE 1.3. Immobilisations financières :

Les dépôts bancaires à terme qui ne peuvent être débloqués et qui ne peuvent être remboursés dans un bref délai sont considérés comme des créances et à ce titre classés en immobilisations financières.

NOTE 1.4. Stocks et en-cours :

Les stocks sont évalués à leur coût de revient. Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur nette de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats. Conformément à la pratique de ce type d'industrie, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année.

NOTE 1.5. Créances à moyen et long terme :

Les créances à moyen et long terme non productives d'intérêts ou productives d'un intérêt à un taux préférentiel font l'objet d'une actualisation.

Une dépréciation est constituée sur la base de la meilleure estimation possible du risque de recouvrabilité de ces créances, dès lors que leur valeur nominale devient inférieure à leur valeur nette de réalisation.

NOTE 1.6. Valeurs mobilières de placement :

La trésorerie disponible en Euros est placée sous forme de parts de fonds commun de placement. Les cessions sont enregistrées selon la méthode FIFO dans le « Résultat financier ».

NOTE 1.7. Provisions pour risques et charges :

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats de longue durée**

Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible et pour la totalité de celle-ci.

- **Pénalités sur travaux facturés :**

Ces provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non été précomptées par le client.

- **Retraite du personnel :**

La société provisionne les indemnités de fin de carrière. La méthode retenue prend en compte les droits acquis à la date d'évaluation et les évolutions futures des salaires.

- **Médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté :**

Les engagements de la société vis-à-vis de ses salariés sur des avantages à long terme tels que les médailles du travail et la semaine des 35 ans d'ancienneté sont provisionnés dans les comptes.

- **Autres risques :**

Voir Note 3.

NOTE 1.8. Contrats de longue durée :

Le chiffre d'affaires portant sur les contrats à long terme est dégagé au fur et à mesure de l'avancement des dépenses en application de la méthode à l'avancement.

Si des produits sont facturés sans que la totalité des travaux soit achevée, des produits constatés d'avance sont comptabilisés.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est hautement probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

NOTE 1.9. Comptabilisation des opérations en devises :

- **Dettes et créances en devises :**

Pour les contrats portant sur l'activité historique de la société, les dettes et créances en devises sont converties en Euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte d'ordre à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agisse d'une perte ou d'un profit potentiel.

Les écarts de change défavorables font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de leur constatation.

Les résultats dégagés sur les opérations de change ont été comptabilisés en résultat financier.

Pour les contrats OTAN concernant le programme TMD1, ces derniers prévoient des paiements en devises et des lots sous-traités dans ces mêmes devises. Ainsi, à terminaison, il n'existe pas de risque de change. En outre, les clauses contractuelles avec les fournisseurs prévoient une concomitance des échéances de décaissements avec celles des encaissements du client, permettant un raisonnement similaire à un positionnement net global en devises.

- **Comptes bancaires en devises :**

Les comptes bancaires en devises sont évalués au dernier cours de change au comptant. Les écarts de change sur les comptes bancaires sont constatés en résultat financier.

NOTE 1.10. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt comptabilisé en charge correspond au seul impôt exigible. Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant de différences temporaires entre le résultat comptable et la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

NOTE 1.11. Principales sources d'estimation :

La préparation des comptes de la société conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture ainsi que les informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité sont historiquement élevés. Certains faits et circonstances à venir pourraient en conséquence

conduire à des changements d'estimations ou d'hypothèses qui affecteraient la situation financière et le compte de résultat, en particulier sur les sujets suivants :

- **Contrats de construction**

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 3). Ces estimations sont réalisées par les personnes en charge sous le contrôle de la Direction Générale, selon les procédures en vigueur.

- **Retraites et autres avantages à long terme**

Les engagements de retraite sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les modalités décrites dans la note 7. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

- **Risques et litiges**

La société procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 7.

NOTE 2 : Faits significatifs de l'exercice 2022

En 2022, les activités liées à la préparation de l'évaluation opérationnelle dans le cadre du contrat ISS ont continué avec la livraison de plusieurs versions logicielles validées lors d'essais sur les sites de Réplication et sur le site de Uedem en Allemagne, ce qui a conduit AIRCOM à déclarer le niveau initial opérationnel à Uedem en avril. De plus la version RC9 a été développée par TRS et livrée à la NCIA comme prévu mi-2022.

Pour le contrat Réplication, la Turquie et la Hongrie ont redémarré les activités de déploiement et les avenants correspondants ont été signés. La Pologne et le Portugal ne souhaitent pas reprendre les déploiements en Solaris et préfèrent attendre la version x86. Toutefois ils continuent le déploiement et l'opération du VCS. Un avenant a été signé pour le Portugal et un avenant sera signé en 2023 pour la Pologne. Les activités sur le site de Boleslav se sont terminées et la République Tchèque a décidé de ne pas démarrer les opérations avec la version Solaris (avenant attendu en 2023). Les activités opérationnelles ont donc continué sur les sites de Larissa en Grèce, de Veszprem en Hongrie et d'Eskisehir en Turquie. La mise en service du site de Larissa a été retardée par la performance insuffisante des radars locaux. Des travaux ont été effectués par la NCIA pour tenter d'y remédier et TRS a été contraint d'implémenter des modifications du système pour s'adapter à la situation locale et d'effectuer des séances d'essais supplémentaires.

La clôture des activités de développement du Core LOC1 s'est matérialisée en novembre par la signature de la FSWA avec un protocole associé.

Le contrat Addendum 3 est entré en 2022 dans sa phase finale Le jalon Factory Acceptance Test (FAT) a été approuvé en mars. Les tests d'acceptation sur site (NAMF Acceptance Test, NAT) se sont déroulés selon le planning contractuel en mai. Un plan d'action de clôture des faits techniques résiduels a été agréé avec le client. Le jalon principal Provisional Site Acceptance (PSA) n'a pas été approuvé comme prévu en août 2022 : les résultats

opérationnels étaient vérifiés à 80% au lieu des 100% demandés. Un plan d'action a été lancé et devant se terminer au cours de l'année 2023.

La première offre de déploiement du système x86 sur un site NCS (CAOC Torrejon en Espagne) a été remise à NCIA et sera négociée courant 2023, après la PSA du contrat Addendum3.

Enfin, le rapport de la commission Integrated Transition Team (ITT) a été remis en juin 2022. Il préconise le déploiement de l'ACCS sur les sites de l'OTAN dans la période 2023 – 2034.

NOTE 3 : Contexte et hypothèse des contrats relatifs au programme ACCS LOC1

Si des jalons significatifs ont été franchis en 2022, les incertitudes liées à la fin des contrats ACCS LOC1 demeurent importants. Dans ce cadre, la société dispose d'une enveloppe de provision pour risques programmes de 2,2 M€ afin de couvrir ces risques.

L'exécution du protocole transactionnel conclu avec le client français fin 2021 sur les conditions de clôture des contrats France 1999 et 2008 s'est poursuivie en 2022 (encaissement des créances). La provision résiduelle pour pénalité de retard de 5,5 M€ au 31 décembre 2021 a été intégralement reprise (consommée) sur l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, le scénario retenu par la société conduit à une perte à terminaison estimée à 362,5 m€ (au taux de change initial) et inclut 2,2 millions d'euros de provisions pour risques programmes.

Au cours de l'exercice 2022, une perte complémentaire de (1,7) M€ a été constatée sur le contrat ACCS LOC1, supportées à 67% par Thales et la partie restante par Raytheon.

Les accords entre les deux actionnaires de la Société prévoient une répartition spécifique des pertes sur les sites français du contrat ACCS LOC1 (site de validation de Lyon-Mont-Verdun et site de Replication de Cinq-Mars-La-Pile) à partir du 31 décembre 2017. Pour rappel, les pertes à terminaison du contrat ACCS LOC1 incluant les provisions pour risques et pénalités de retard prises en compte par la société au 31 décembre 2017 s'élevaient à (297) M€. Pour les pertes à terminaison supplémentaires et jusqu'à (50) M€ sur les sites français du contrat ACCS LOC1, deux tiers des pertes seront supportées par Thales tandis que les pertes restantes seront supportées par Raytheon. Si les pertes supplémentaires sont supérieures à 50 millions d'euros sur les sites français du contrat ACCS LOC1, Thales doit prendre en charge le montant des pertes excédant 50 M€.

Les pertes à terminaison pour le contrat ACCS LOC1, y compris les provisions pour risques prises en compte par la Société au 31 décembre 2022, s'élèvent à (347,3) M€ (hors pertes de réplication et profit IPR3A ne faisant pas partie du contrat français). Les scénarios avec des pertes à terminaison au-delà de (347,3) M€ sur la partie française du contrat ACCS LOC1 conduiraient à une perte supplémentaire de (0) M€ pour la Société compte tenu des modalités de partage des résultats sur la partie française du ACCS LOC1 telles que décrites ci-dessus.

La fourchette des risques est comprise entre 2,2 M€ et 12,1 M€ conduisant à une perte comprise entre 362,5 M€ et 372,5 M€ (au taux de change initial *).

*Taux de change initial LOC1 (« taux de change initial ») est défini comme suit :

INITIAL EXCHANGE RATE - LOC1	USD	GBP
CORE	0,93327	1,50195
CORE - HW upgrade & Ger. HW upgrade	0,74074	
REPLICATIONS	0,70530	1,43510

NOTE 4 : Actif immobilisé

NOTE 4.1. Etat de l'actif immobilisé :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des diverses rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Actif immobilisé	01/01/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3 379		1 597		1 782
Concessions, brevets et droits similaires	3 379		1 597		1 782
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations corporelles	3 991	238	635	95	3 499
Constructions	916		56		859
Installations techniques, matériel & outillage industriel	2 509	61	518		2 052
Installations générales, agencements, aménagements divers	0				0
Matériel de bureau informatique, mobilier	567	34	61		539
Immobilisations corporelles en cours	0	48			48
Immobilisations financières	0				0
Total	7 370	238	2 232	95	5 281

NOTE 4.2. Etat des amortissements :

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements des immobilisations, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Amortissement	01/01/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements - Mouvements de poste à poste	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3 379		1 597		1 782
Concessions, brevets et droits similaires	3 379		1 597		1 782
Immobilisations corporelles	3 749	62	635		3 175
Constructions	916		56		859
Installations techniques, matériel & outillage industriel	2 509	5	518		1 996
Installations générales, agencements, aménagements divers	17	19			36
Matériel de bureau informatique, mobilier	308	37	61		284
Total	7 128	62	2 232	0	4 957

NOTE 4.3. Autres commentaires concernant l'actif immobilisé :

La société ne consent aucune avance ni aucun crédit à ses dirigeants sociaux.

NOTE 5 : Actif circulant

Les avances et acomptes versés sur commandes s'élèvent à 3 296 K€.

Les créances clients sont toutes à moins d'un an sauf les retenues de garanties sur le client France qui seront réglées à la fin de la période de garantie.

D'un montant de 45 962 Keuros, elles sont constituées :

- de factures à établir (avancement des contrats) pour 30 903 Keuros ;
- de factures établies pour 13 959 Keuros (dont 582 Keuros avec des entreprises liées) ;
- des retenues de garanties sur le client France pour 1 100 Keuros.

Les autres créances s'élèvent à 11 603 Keuros et sont principalement constituées :

- d'avances consenties au personnel pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 0 Keuros (créances à plus d'un an pour 0 Keuros) ;
- de créances de TVA française pour 11 414 Keuros ;
- de créances diverses pour 179 Keuros ;

Les disponibilités sont constituées d'Euros ainsi que de Dollars US et de Livres Sterling placés sur des comptes bancaires en devises rémunérés.

Les valeurs mobilières de placement concernent des fonds communs de placement.

NOTE 6 : Capitaux propres

Les variations ayant affecté les capitaux propres dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Capitaux propres	01/01/2022	Affectation du Résultat 2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Résultat 2022	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital social	124					124
Prime de fusion	-					-
Réserve légale	-					-
Réserve indisponible	-					-
Report à nouveau	-29 922	-958				-30 880
Résultat de l'exercice	-958	958			56	56
Total	-30 756	-	-	-	56	-30 700

Au 31 décembre 2022, le capital social est divisé en 7.740 actions d'une valeur nominale de 16 Euros. Il est détenu à 50 % par Thales LAS France, en France et à 50% par Raytheon United Kingdom Holdings, au Royaume Uni.

NOTE 7 : Provisions pour risque et charge

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges dans l'exercice sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

Provisions	01/01/2022	Dotations	Reprise provisions utilisées	Reprise provision non utilisée	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour risque	10 556	3 532	10 572	0	3 517
Provisions pour pertes sur marchés à terme	5 045	3 448	5 061		3 432
Provisions pour pénalités de retard	5 479		5 479		0
Provisions pour perte de change	32	84	32		84
Provisions pour autres risques	0				0
Provisions pour charge	1 182	194	632	0	744
Provisions pour pensions et obligations similaires (1)	1 182	194	632		744
Total	11 738	3 727	11 204	0	4 261

(1) Provisions pour pensions et obligations similaires : Ce poste comprend :

- 677 Keuros au titre des indemnités de fin de carrière ;
- 51 Keuros au titre des médailles du travail ;
- 16 Keuros au titre de la semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté.

• Engagements de retraite et autres avantages au personnel :

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielle. Les hypothèses actuarielles retenues par la société (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du groupe Thales.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

La société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint ses 35 ans d'ancienneté dans le Groupe).

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

Afin de donner une meilleure information sur ses engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, la Société a décidé d'appliquer la mise à jour du 5 novembre 2021 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables. Elle a changé de méthode au 1er janvier 2021 en répartissant les droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût des services rendus, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation ;
- La charge de désactualisation de l'engagement net, ainsi que les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur l'engagement net, sont enregistrés en résultat financier ;
- L'incidence des modifications de régimes issues de renégociations des avantages accordés affecte le résultat exceptionnel.

La répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies a les caractéristiques suivantes :

- les droits sont payables à la date de départ en retraite du salarié, sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date
- et
- le montant dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ en retraite
- et
- les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant le départ en retraite

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise mais sur les dernières années d'acquisition des droits en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

Les provisions pour retraite et autres avantages au personnel s'analysent comme suit :

Provisions	2022			2021		
	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total	Indemnités de fin de carrière	Avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Provision au 1er janvier (I)	-1 087	-95	-1 182	-1 341	-127	- 1 428
Coût normal de la période (a)	-54	-6	-60	-71	-8	-79
Charge d'intérêt	-7	-1	-8	-5	0	-5
Rendement attendu des placements	-	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Gains – pertes actuarielles	387	26	413	119	8	127
Total résultat financier (b)	381	25	406	114	8	122
Charge totale de la période (II) = (a) + (b)	327	19	346	43	0	43
Prestations et contributions versées (III)	102	3	105	0	8	8
Autres (IV)	131	21	152	211	24	235
Provision au 31 décembre (I)+(II)+(III)+(IV) (1)	-528	-52	-580	-1 087	-95	-1 182

(1) Correspond aux engagements

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,71%	0,74%
Taux d'inflation	2,35%	1,50%
Taux moyen d'augmentation des salaires	3,94%	2,64%
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	12,62	11,67

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

NOTE 8 : Dettes

Les avances et acomptes clients d'un montant de 368 Keuros sont imputables selon les termes de livraisons des contrats. Le montant à plus d'un an ne peut être précisé compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les dates effectives de livraisons.

Les dettes fournisseurs d'un montant de 72 597 Keuros sont constituées :

- de charges à payer pour un montant de 25 518 Keuros (dont 24 538 Keuros avec des entreprises liées) constituées essentiellement de charges sur contrats, de charges de personnel et de charges de fonctionnement ;
- de factures reçues pour 47 079 Keuros (dont 47 040 Keuros avec des entreprises liées).

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit concernent une facilité de crédit de 23 000 Keuros et le solde créditeur d'un compte bancaire pour un montant de 3 304 KEUR.

NOTE 9 : Produits et charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 3 221 Keuros sont essentiellement constituées de charges de sous-traitance et de charges de maintenance.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 10 697 Keuros correspondent à une partie du chiffre d'affaires facturé.

NOTE 10 : Ecarts de conversion

Les écarts de conversion actif d'un montant total de 84 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 52 Keuros.
- Les dettes fournisseurs pour 32 Keuros,

Les écarts de conversion passif d'un montant total de 133 Keuros portent sur :

- Les créances clients pour 110 Keuros.
- Les créances fournisseurs pour 23 Keuros.

NOTE 11 : Parties liées

Il n'est pas fait mention de transactions avec les parties liées autres que celle mentionnée ci-après car ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché ou parce qu'elles ne font pas partie du champ des transactions à mentionner.

Une convention d'abandon de créance a été conclue en décembre 2022 entre les sociétés Thales LAS France SAS et TRS AMDC2.

En effet, afin d'assurer la continuité de l'exécution du programme Air Command and Control Systems Level of Capability 1 (ACCS LOC 1) et compte tenu du changement de périmètre du contrat par rapport à la situation initiale, il a été décidé que Thales LAS France, en tant que sous-traitant et actionnaire de TRS AMDC2, supporte une partie des conséquences financières liées à cette modification.

Cette décision se traduit dans les comptes de l'exercice 2022 de la société par un abandon de créance de 1 419 Keuros enregistré en "Autres produits d'exploitation".

NOTE 12 : Engagement hors bilan

Les engagements financiers à la clôture des exercices 2022 et 2021 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES		47 357	58 240
<u>Engagements irrévocables :</u>			
Loyers à verser (inclus engagements véhicules stés)	EUR	1 078	2 925
<u>Engagements financiers donnés :</u>			
<u>Cautions bancaires (1)</u>	EUR	41 814	50 532
	USD	4 381	4 689
	GBP	84	94
ENGAGEMENTS RECUS		47 279	57 093
<u>Engagements commerciaux reçus</u>	EUR	0	778
<u>Engagements financiers reçus</u>	EUR	41 814	50 532
	USD	4 381	4 689
	GBP	84	94
<u>Garantie sur facilité de crédit (2) (montant autorisé)</u>		1 000	1 000

(1) dont cautions de bonne exécution à hauteur de 46 017 Keuros ; de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, TRS AMDC2 s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

(2) La société bénéficie actuellement d'une ligne de crédit (23 M€). Cette dernière a été renouvelée le 30 décembre 2022 pour une durée d'un mois renouvelable.

Les deux maisons mères Thales et Raytheon garantissent chacune à hauteur de 50 % le montant de découvert bancaire accordée par une banque, ainsi que les garanties fournies par TRS AMDC2 à l'OTAN.

Par ailleurs, au titre du contrat NCIA, des contrats nationaux signés sur l'exercice 2000 et des 11 premiers sites de réplication attribués en 2009, la société s'est engagée vis-à-vis de l'OTAN à faire réaliser une partie des prestations par les sociétés de chacun des pays concernés. La valeur des prestations concernées correspond à 25% du coût global de l'activité.

NOTE 13 : Incidences fiscales

NOTE 13.1. Montants de l'impôt sur les sociétés et des crédits d'impôts imputés :

Ils sont les suivants à la clôture des exercices 2022 et 2021 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés et crédits d'impôts imputés		
Impôt sur les sociétés au taux normal	-	-
Impôt sur les sociétés au taux réduit	-	-
Crédit impôt intéressement	-	-
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-	-
Crédit impôt recherche (1)	-	-
Autres créances		

(1) Ce montant est constaté en charge dans la rubrique « impôts sur les bénéfices »

NOTE 13.2. Différences temporaires :

Les différences temporaires constatées à la clôture des exercices 2022 et 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Différences temporaires		
Déficit reportable en avant	124 729	123 834
Provisions pour pertes sur marchés à terme	3 432	5 045
Provisions pour autres risques	0	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	677	1 087
Provision pour semaine exceptionnelle de congés payés pour 35 ans d'ancienneté	16	21
Contribution sociale de solidarité	108	99
Provision pour pertes de change	84	32
Ecart de conversion	48	-13
Divers	-729	-877
Total	128 366	129 228

NOTE 13.3. Situation fiscale :

La situation fiscale à la clôture des exercices 2022 et 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
SITUATION FISCALE		
Déficit reportable en avant	124 729	123 834
Créance de carry-back	-	-
Créance sur crédit d'impôt recherche	-	-
Créance sur crédit d'impôt pour la compétitivité à l'emploi	-	11

NOTE 14 : Informations sectorielles

Le chiffre d'affaires par zone géographique se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES		
France	12 697	2 069
Communauté Européenne	54 913	75 865
Autres pays	-	-
Total	67 610	77 934

NOTE 15 : Effectifs

L'effectif actif propre de la société est ventilé dans le tableau ci-dessous :

EFFECTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	18	22
Employés et agents de maîtrise	2	3
Ouvriers	-	-
Total	20	25

L'effectif inscrit est de 20 salariés au 31 décembre 2022.

NOTE 16 : Consolidation

Compte tenu du mode de contrôle et de gouvernance de TRS AMDC2, les comptes sont consolidés par mise en équivalence au sein du groupe Thales en 2022 ; les états financiers consolidés sont établis par la société Thales SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 059 024, et située Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord – 92400 COURBEVOIE.

Ils font l'objet d'une mise en équivalence également dans les comptes de Raytheon.

NOTE 17 : Information relative à la rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où elle reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

NOTE 18 : Information relative à la rémunération des commissaires aux comptes

La rémunération des commissaires aux comptes au titre de leur mandat de certification des comptes de l'exercice clos 2022 s'élève à 78 688 euros.

NOTE 19 : Evènements subséquents

Les comptes de la société TRS AMDC2 tel qu'arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 reflètent les évènements intervenus sur les contrats ACCS LOC1 entre le 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes de la société par le Président.